

Charte de SHINKENKO KYOKAI

Shinkenkyo Kyokai est une association régie par la loi de 1901. Ses statuts, et le règlement intérieur qui s'y rapporte, peuvent être consultés au siège de l'association.

Ses buts sont de cultiver et d'encourager les principes spirituels de MEISHU SAMA, afin de développer l'idéal de « SERVIR » considéré comme base de toute action humaniste.

Selon ce principe, nous incitons à la recherche du point de convergence entre la civilisation occidentale et la civilisation orientale, afin d'aider les hommes à la mondialisation de leur environnement et à l'universalisation de leur recherche spirituelle.

Ces buts s'inscrivent dans le respect absolu des libertés individuelles, dans un esprit de compréhension mutuelle, de dévouement, d'amour et de recherche de l'harmonie universelle.

L'un de ses principes fondamentaux est la subordination du corps à l'âme ; ainsi, plus une âme est élevée, plus le corps qu'elle « habite » est sain et heureux, vivant dans l'harmonie et la sérénité.

Afin de permettre à l'âme de s'élever et afin de rendre les gens heureux, nous pratiquons la prière et la transmission de l'énergie de lumière que nous appelons « Jôrei ». Nous encourageons l'action de « Makoto », littéralement « l'amour divin témoigné par les hommes, en pensées, paroles et actions ». Nous encourageons également la pratique artistique sous toutes ses formes ainsi que l'agriculture naturelle.

Shinkenkyo Kyokai n'est pas un centre médical. C'est pourquoi les responsables du centre conseillent aux membres et à leurs enfants d'être suivis par un médecin.

Nous considérons que chaque membre est responsable de sa propre vie et des conditions dans lesquelles celle-ci se déroule. Ainsi, chacun doit prendre librement les décisions qui s'imposent pour lui-même et sa propre famille, dans le respect des lois et de la morale humaine.

L'adhésion à l'association Shinkenkyo Kyokai n'engendre aucune contrainte de quelque nature qu'elle soit, d'ordre religieux, économique, politique, médical...

Chacun y est totalement libre et peut fréquenter le centre quand il le désire.

De la même façon, chaque membre peut demander à cesser de faire partie de Shinkenkyo Kyokai à n'importe quel moment, cela sans avoir besoin d'apporter une justification à sa décision.

Néanmoins, tous les membres sont tenus d'être à jour de leur cotisation.

Nous rappelons aux membres confirmés qu'une cérémonie de reconnaissance a lieu une fois par mois.

Je demande à devenir membre actif de l'association Shinkenkyo Kyokai France.

A _____ le _____

Nom, prénom et signature (*faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »*).